

Tableau de garanties

GLOBE SANTE

GARANTIES FRAIS DE SANTÉ

LES FORMULES	EMERGENCY	COMFORT
Plafond pour toutes les garanties Frais de santé (global maximum par assuré)	250 000 € Couverture uniquement en cas d'accident ou d'urgence médicale	500 000 €
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE		
> Transport en ambulance (si hospitalisation prise en charge par APRIL International) > Frais de séjour (y compris forfait journalier en France) > Honoraires médicaux et chirurgicaux > Examens, analyses, médicaments > Actes médicaux	100% des frais réels Accord préalable nécessaire et orientation vers l'hôpital le mieux adapté	
MÉDECINE COURANTE		
Consultations et actes auprès de médecins généralistes ou spécialistes, analyses, examens de laboratoire, actes de radiologie, pharmacie	100% des frais réels, jusqu'à 750 € par an uniquement suite à un accident et urgence médicale et sur présentation du formulaire de remboursement	100% des frais réels Téléconsultation illimitée
DENTAIRE ET OPTIQUE		
<i>Valable en cas d'urgence non-accidentelle (état de santé nécessitant des soins rapides, généralement dans les 48h)</i>		
Soins dentaires d'urgence non consécutifs à un accident	Jusqu'à 400 € par an	
<i>Valable en cas d'urgence accidentelle (état de santé résultant d'un accident dû à une cause extérieure nécessitant des soins rapides, généralement dans les 48h)</i>		
Soins dentaires d'urgence (non cumulable avec les soins dentaires d'urgence non consécutifs à un accident)	Jusqu'à 800 € par an	
Optique : verres et monture ou lentilles	Jusqu'à 300 € par an	
AUTRES GARANTIES		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	100% des frais réels en cas de transport médical ou rapatriement sanitaire Billet aller/retour en cas de retour anticipé	
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	Jusqu'à 4 500 000 € pour les dommages corporels	
ASSISTANCE JURIDIQUE	Jusqu'à 15 000 € par évènement en cas d'avance de caution pénale	
INDIVIDUELLE ACCIDENT	10 000 € en cas de décès accidentel et jusqu'à 40 000 € en cas d'invalidité suite à un accident	